

Commune de GAZERAN

Définition et Règlement du stationnement résidentiel en ZONE VERTE

Par délibération en date du 01/08/2014, le Conseil Municipal de GAZERAN a décidé de réglementer le stationnement en zones vertes dans certaines rues, parkings et résidences de la commune, et, dans ce cadre, d'instaurer le principe du stationnement résidentiel.

Le présent règlement a pour objet de définir :

1. Les conditions d'éligibilité au stationnement résidentiel
2. Les conditions d'attribution des cartes de stationnement
3. Le contenu du recto/verso de la carte de stationnement
4. Les contributions financières
5. Les conditions de restitution des cartes de stationnement
6. Le code de la route en matière de stationnement. Le positionnement de la carte de résident dans les véhicules
7. Le règlement de Police
8. Documents Annexes : Demande, déclaration de perte, restitution de carte.

1 Article 1 : Conditions d'éligibilité au stationnement résidentiel

- 1.1 Toute personne, majeure, justifiant de sa domiciliation⁽¹⁾ dans la commune de Gazeran est considérée « résident ».
- 1.2 Toute personne satisfaisant aux conditions de l'article 1.1 peut demander à l'aide du formulaire annexé au présent règlement⁽²⁾, une ou plusieurs cartes de stationnement résidentiel, aux conditions décrites dans les articles suivants.
- 1.3 Toute demande de carte de résident implique l'acceptation du présent règlement.

2 Article 2 : Conditions d'attribution des cartes de stationnement

- 2.1 Satisfaire aux conditions de l'article 1.
- 2.2 Etablir une demande de carte par véhicule.
- 2.3 Justifier de l'usage du véhicule.
 - 2.3.1 Certificat d'immatriculation à **son nom**.
 - 2.3.2 Pour les autres formes d'usage (LOA, LLD,..... etc), justificatif de l'organisme.

3 Article 3 : Présentation de la carte de stationnement résidentiel.

- 3.1 Face recto :
 - 3.1.1 Mention « Commune de GAZERAN : Carte de stationnement résidentiel ».
 - 3.1.2 Immatriculation du véhicule.
 - 3.1.3 Authentification de la Mairie de Gazeran.
 - 3.1.4 N° de la carte.
- 3.2 Face verso :
 - 3.2.1 Identification du demandeur bénéficiaire de la carte

4 Article 4 : Contributions financières

- 4.1 La commune de Gazeran prend en charge :
 - 4.1.1 Les frais d'élaboration de la maquette des cartes.

Commune de GAZERAN

Définition et Règlement du stationnement résidentiel en ZONE VERTE

- 4.2 Le demandeur assure les coûts d'établissement des cartes.
 - 4.2.1 Suite à la perte de la carte⁽³⁾.
 - 4.2.2 A l'occasion du remplacement du véhicule.
 - 4.3 Le Conseil Municipal fixe, une fois par an, par délibération, le coût des cartes de stationnement résidentiel.
- 5 Article 5 : conditions de restitution des cartes de stationnement
- 5.1 Toute carte doit être restituée⁽²⁾ lorsque l'évènement suivant intervient :
 - 5.1.1 Le bénéficiaire demandeur n'est plus «résident» au sens de l'article 1.1
 - 5.1.2 Le véhicule n'est plus la propriété du demandeur.
 - 5.1.3 Le véhicule n'est plus à l'usage du demandeur (LOA, LLD,..... etc).
- 6 Article 6 : Code de la route en matière de stationnement. Position de la carte dans le véhicule :
- 6.1 La carte de stationnement est visible coté recto.
 - 6.2 La carte recouvre l'heure d'arrivée du disque de stationnement à l'aide de tout moyen laissé à l'initiative du bénéficiaire.
- 7 Article 7 : Règlement de Police
- 7.1 Falsifier, utiliser frauduleusement une carte de stationnement expose le contrevenant aux sanctions prévues par la loi.
 - 7.2 Le présent règlement sera annexé à l'arrêté Municipal permanent portant sur les zones vertes, pris par Monsieur le Maire.

(1) Documents reconnus : Certificat d'immatriculation du véhicule, factures de moins de 6 mois de téléphonie, internet, électricité, eau.

(2) Auprès du secrétariat. Modèle de document annexe disponible sur le site internet de la mairie.

(3) Déclaration au secrétariat de la Mairie et autorités de Police.

Commune de GAZERAN

Définition et Règlement du stationnement résidentiel en ZONE VERTE

8 Document Annexe

N° de Carte :.....

Demande de carte

Déclaration de perte

Restitution de carte

Date : / / 201

Nom du Demandeur :..... Prénom.....

Adresse :.....

Immatriculation :

Pièces justificatives de domicile :

Certificat d'immatriculation du véhicule.

Facture de moins de 6 mois de :

Téléphone

Internet

Électricité

Eau

Pièce justificative du véhicule :

Certificat d'immatriculation du véhicule **au nom du demandeur.**

LOA

LLD

Autre justificatif :.....

Signature

Commune de GAZERAN

Définition et Règlement du stationnement résidentiel en ZONE VERTE

